Image not found or type unknown

Indemnité transactionnelle licenciement faute grave arrangé

Par **tornade72**, le **17/07/2014** à **11:26**

Bonjour,
Suite à la fermeture de mon magasin et à un reclassement impossible pour des raisons familiales et de santé,j'ai demandé un licenciement à l'amiable ou une rupture conventionnelle. La réponse fut d'effectuer un licenciement pour faute grave mais en partant de l'entreprise avec une somme.Comment puis-je être en position de force pour négocier. Indemnité physique car canal carpien à faire sur les 2 mains car productivité caisse importante à faire.Et morale car je fut dans le cas d'un licenciement pour faute grave mais sans causes réellees et sérieuses.
MERCI de pouvoir m'aiguiller par rapport à cela.

Par **P.M.**, le **17/07/2014** à **17:11**

Bonjour,
S'il y a fermeture du magasin c'est donc à un licenciement économique que l'employeur devrait procéder sachant que le licenciement à l'amiable n'existe pas...
Je ne vois donc pas pourquoi l'employeur vous inciterait à commettre une faute grave tout en refusant la rupture conventionnelle en vous promettant une hypothétique somme d'argent...
Si en plus vous auriez la possibilité d'être déclaré(e) inapte tout ceci est complètement incohérent...
S'il y avait faute grave, il y aurait obligatoirement cause réelle et sérieuse...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés